



Entretien de vos menuiseries en Aluminium

Afin de maintenir la garantie sur le laquage de vos menuiseries aluminium, il est primordial que celles-ci soient entretenues de façon adéquate.

PRESCRIPTIONS DE GARANTIE :

A. Après application

- Nettoyer complètement la construction selon les directives avec Periodi-Clean,
- Enlever tous les restes de chaux et de ciment, de sorte à ce qu'il n'y ait pas de fixation à température trop élevée.
- Conserver la couche de laque avec Maxi-Gloss (Aliplast) ou Surface Renewer (Novatio), de sorte à ce qu'il n'y ait pas de nouveau dépôt de saletés, vu que celle-ci pose les pores de la laque avec une substance cireuse et sûre pour la laque.

B. Entretien périodique

L'entretien périodique comprend le nettoyage intermédiaire. Ici, les parties de fenêtres et des profils de fenêtres étant nettoyés avec une peau de chamois comprenant encore des résidus de savon doivent être nettoyés. Il est toutefois important que ce genre de nettoyage soit rincé à l'eau froide propre, afin d'éliminer les résidus de détergents. Sous l'influence du rayonnement UV/IR du soleil, les résidus de détergents et les saletés (poussière, pluie, ...) peuvent entraîner un dommage irrémédiable des surfaces laquées et diminuer la valeur esthétique. Produit de nettoyage recommandé: Periodi-Clean.

C. Entretien annuel

- L'entretien annuel est un entretien plus approfondi que l'entretien périodique. L'objectif est d'éliminer toutes les saletés qui se sont déposées pendant l'année. Produit de nettoyage recommandé: Periodi-Clean.
- Après l'entretien annuel, une conservation de la couche de laque est recommandée au moyen de Maxi-Gloss (Aliplast) ou Surface Renewer (Novatio). En même temps, la couche de laque est protégée contre un nouveau dépôt de saletés.
- Dépendamment de l'environnement, la fréquence de l'entretien annuel sera haussée (région campagnarde, zones industrielles, la côte, la ville, ...).

DE MANIÈRE GÉNÉRALE

Ce qu'il faut faire

- Nettoyer à l'eau froide propre, éventuellement en ajoutant un détergent neutre (PH 7) à l'aide d'une éponge douce, un chiffon microfibre ou une brosse douce ne faisant pas de rayures.
- L'enlèvement de substances grasses, huileuses ou de suie peut uniquement se faire au moyen d'essence-F ou de l'alcool isopropylique (IPA). Des résidus en matière de colle, de silicones ou d'autocollants peuvent être éliminés à l'aide d'une gomme blanche douce de crayon. Nous vous conseillons les produits de base Periodi-Clean et Maxi-Gloss (Aliplast) ou Multifoam et Surface Renewer (Novatio).
- Les détergents peuvent avoir maximale de 25°C ainsi que la surface à nettoyer.
- Lors d'un nettoyage au moyen de détergents neutres, il est indispensable de rincer à l'eau froide propre, de sorte à ce qu'il n'y ait pas de résidus du détergent sur la surface.
- Dépendamment des influences de l'environnement, les couches laquées doivent être nettoyées minimalement 1 fois par an, et ce de manière approfondie. Il est toutefois recommandé de le faire 2 fois par ans (par exemple au printemps et en automne).

Ce qu'il ne faut **PAS** faire

- Ne pas utiliser des solvants comprenant des esters, des cétones, des alcools plurivalents, des éthers glycol ou des hydrocarbures halogénés.
- Ne pas utiliser de détergents fort acides ou alcalins (p.ex. des nettoie-tout, des produits de dégraissage).
- Pas de produits frottants ou abrasifs.
- Pas de détergents ayant une composition inconnue.
- Le nettoyage ne peut pas se faire en plein soleil. Il est recommandé de le faire lors d'une journée couverte ou pluvieuse.
- Les nettoyeurs à vapeur ainsi que des nettoyeurs à haute pression avec fraise ne sont pas autorisés.

Prescriptions supplémentaires pour les laques structurées

1. Rincer la surface avec de l'eau froide pour enlever toutes les saletés non fixées, le sable et les poussières.
2. Savonner la surface avec une légère solution de savon au moyen d'une éponge, d'un chiffon microfibre ou une douce brosse et faire agir pendant quelque temps. En cas d'utilisation de détergents, pas plus d'une heure.
3. Rincer abondamment avec de l'eau froide. L'utilisation d'un nettoyeur haute pression peut se faire à une distance d'1 mètre. Ne pas utiliser de fraise ni de nettoyeur à vapeur.



4. Après le rinçage, sécher la surface au moyen d'une peau de chamois ou d'un chiffon propre (sans détergents) et qui ne peluche pas.
5. Conserver la surface avec Maxi-Gloss ou Surface Renewer, vu que celle-ci appose les pores de la laque avec une substance cireuse et sûre pour la laque.
6. Lors de salissures plus fortes, répéter la procédure après 24 heures.

SONT EXCLUS DE LA GARANTIE :

1. Dégâts causés volontairement ou par faute grave.
2. Les dégâts causés par:
 - guerre, actes de terrorisme ou sabotage ;
 - rébellion, révolte, émeute, grève, lock-out, revendications ;
 - éruptions volcaniques, séismes, inondations, raz-de-marée ou autre catastrophe naturelle;
 - suites directes ou indirectes d'explosions ;
 - production de températures à 80°, radioactivité, irradiation par ion, produits toxiques ou explosifs, déchets dangereux de fission.
3. Les dégâts causés par le non-respect du code de bonne pratique qui sont à la base des produits agréés, profilés, et autres matériaux.
4. Les dégâts causés par modifications fondamentales aux produits garantis. (fondamental = lorsque ces modifications en changent les caractéristiques primaires)
5. Toute forme de dégradation de la couche de laque causée par:
 - usage anormal, usure normale ou vieillissement ;
 - déformation de la surface d'appui ;
 - cause d'origine mécanique ;
 - chocs thermiques importants ou violents ;
 - friction d'objets émoussés ;
 - dégâts qui n'influencent pas l'aspect esthétique de l'ensemble ;
 - le drainage défaillant de l'ensemble ;
 - milieu agressif.
6. Les dégâts indirects et immatériels tels que perte de jouissance, chômage, immobilisation, moins-value, dédommagement ou amendes de retard, perte de clientèle, etc.



7. Dégâts causés par le nettoyage ou par le contact avec des produits ou matériaux auxquels la couche de laque ne résiste pas chimiquement, ou causés par des vices de construction ou réparations.
8. Dégâts causés par l'utilisation non judicieuse de produits, structures ou matériaux, ou l'utilisation de produits, matériaux ou structures auxquels ils ne sont pas destinés.
9. Retard non justifié dans l'exécution de réparations ou retouches préventives éventuelles ordonnées lors d'inspections, contrôles ou tests.
10. Dégâts causés par l'immersion continue ou anormale dans ses solutions aqueuses.
11. Le remplacement complet ou partiel des éléments traités; profilés, structures ou matériaux (substrats) ou pièces en faisant partie.
12. Les dégâts causés directement ou indirectement par fissurage ou endommagement de la couche de laque des profilés structurés ou pièces qui ont subi des déformations telles que pliage ou cintrage après application de la laque.
13. Les dégâts causés par les couples galvaniques provenant de l'application de composants en alliages non compatibles (cuivre, plomb, zinc, etc.).